



**CARNET DES
INDICATEURS DE
TRANSITION**

JUILLET 2021

**Portrait
Communauté de communes
du Pays de l'Arbresle**

La transition écologique des territoires





Des indicateurs de transition écologique

Avertissement

L'ensemble des bases de données doivent encore être fiabilisées. Des compléments et améliorations seront apportés dans un second temps, afin de suivre au mieux l'évolution de ces indicateurs de transition.

Urbalyon, outil d'ingénierie au service des territoires

L'Agence d'urbanisme se positionne au **service des territoires** de l'aire métropolitaine pour les **accompagner** dans la compréhension des enjeux de transitions et l'impulsion des changements de pratiques dans tous les domaines et à plusieurs échelles.

Elle propose un **outillage** pour comprendre, objectiver les connaissances (observatoires, benchmark,...) mais également dessiner des actions efficaces, construire des cadres de discussions pour faire ensemble, explorer, impulser des évolutions (projets partagés, partenariats...) répondant aux enjeux contemporains de l'organisation de nos territoires.

À l'échelle du carré métropolitain, avec l'appui du réseau des 4 Agences d'urbanisme de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Urba4), ou l'échelle du quartier, de la commune, de l'EPCI, l'Agence peut aider à appréhender, à différentes échelles, des stratégies durables et innovantes.

Urbalyon propose de mettre à la disposition des intercommunalités une **série d'indicateurs inspirés par la circulaire CRTE** du Premier Ministre, qui témoignent de l'engagement des territoires dans la transition écologique. Bien sûr, le terme est à définir (chapitre suivant) et à ajuster localement, mais il s'agit ici d'abord de donner des **pistes de débats** et d'évolution des politiques publiques locales pour répondre aux défis environnementaux de ce siècle.

Vers des stratégies de transitions

La **transition** correspond au **cheminement** qui conduit à une **reconfiguration** du fonctionnement et de l'organisation d'un système, ainsi qu'un changement profond des pratiques au quotidien, en faveur d'un état de soutenabilité et de résilience de la société et de son territoire. Le système est programmé pour rechercher le **bien-être** de la population et de l'environnement, le **progrès social et humain, l'égalité et la solidarité**.

Le cheminement dans la transition émerge d'une volonté qui touche à la fois les **institutions**, les acteurs **privés et les citoyens**. L'échelon de la **proximité** est fondamental pour enclencher un passage à l'action. Les **coopérations territoriales** accélèrent les transformations positives. Afin de construire ce chemin, les **stratégies** de transition permettent de définir collectivement un **horizon** à atteindre, désirable et mis en récit, pour susciter l'envie d'agir et se projeter.

La transition peut combiner une série de stratégies qui précisent les objectifs pour le territoire, se complètent et interagissent entre elles.

Portrait de territoire

17
communes

37 600
habitants

11 300
emplois

Deux polarités structurantes

Territoire périurbain, limitrophe de l'ouest de la métropole lyonnaise, L'Arbresle et Lentilly constituent les principales polarités de la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle (CCPA). Ces deux communes regroupent 32% de la population et 46% des emplois.

Dynamiques socio-économiques

Une croissance démographique mesurée

+ 2 900 habitants entre 2007 et 2017, soit une évolution annuelle moyenne de + 0,8%.

Source : Insee, 2017

La progression démographique est portée à la fois par un solde naturel positif et un solde migratoire excédentaire.

Six communes concentrent 70% de la hausse de population : Lentilly (+620 hab.), Saint-Pierre-la-Palud (+440 hab.), L'Arbresle (+400 hab.), Saint-Germain-Nuelles (+330 hab.) et Fleurieux-sur-l'Arbresle (+220 hab.).

Un territoire majoritairement attractif

33,1% des ménages sont des couples avec enfant(s), soit 5 060 ménages. Mais aussi **8,1%** de familles monoparentales.

La croissance démographique, liée à la part importante de ménages avec enfant(s), peut notamment entraîner une forte demande sur les équipements et services (petite enfance, écoles, loisirs/sport, établissements de santé...).

Un vieillissement en cours de la population

Les personnes de **60 ans et plus**

représentent **23,7%** de la population totale.

Le vieillissement de la population est une tendance sociétale nationale, qui n'épargne pas l'Ouest lyonnais. Le vieillissement de la population interroge sur les ressources du territoire en offre de soins, en établissements spécialisés, en offre de mobilité et de services adaptés...

Parallèlement, un tiers des habitants du Pays de l'Arbresle a moins de 25 ans (dont 20% ont moins de 14 ans).

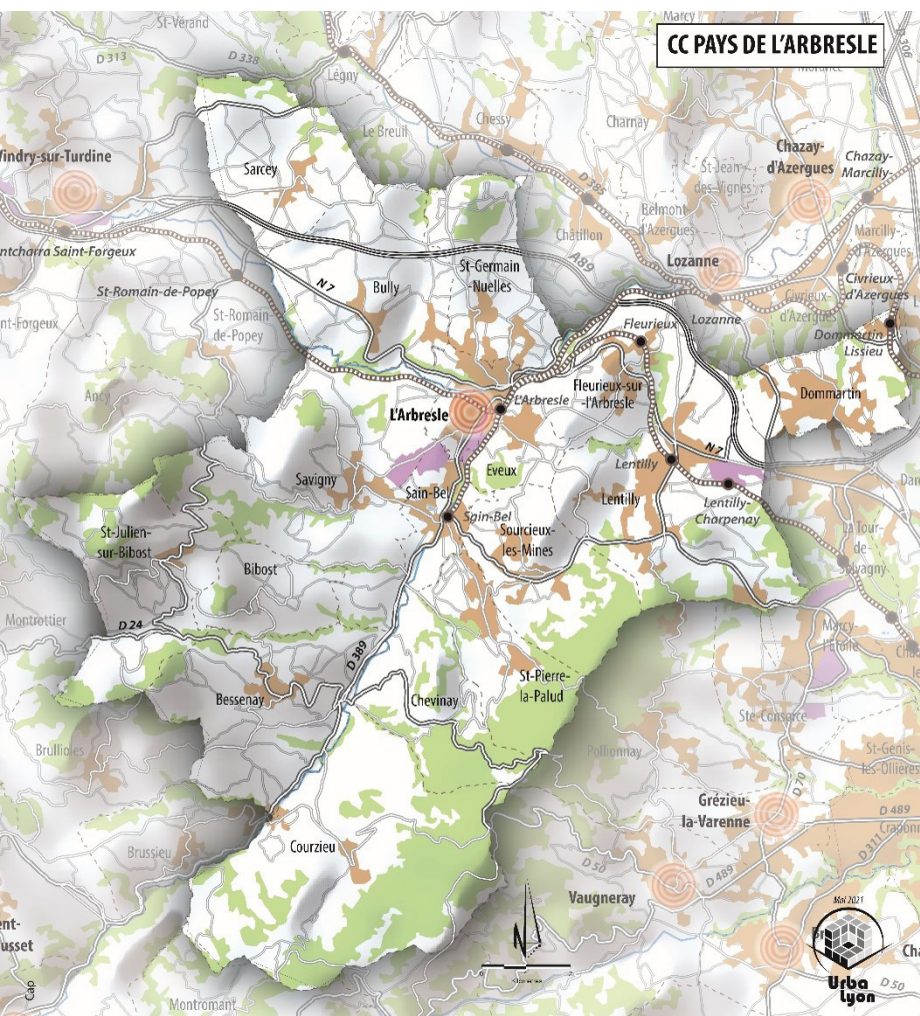
Un niveau de vie plutôt élevé

24 910 €/an

c'est le revenu médian au sein de la CCPA, soit 2 500 € de plus qu'à l'échelle du département du Rhône (22 210 €/an).

6,6% de la population vivent sous un seuil de pauvreté, cette part est de 11% à l'échelle du Rhône.

La précarité touche davantage les jeunes et les locataires (un taux de pauvreté 2 fois plus élevé chez les moins de 30 ans soit 13,3%).



Cadre résidentiel

Une facture énergétique résidentiel variable

1121 €/hab. à Chevinay contre
864 €/hab. à Lentilly

(valeur de la facture énergétique du secteur résidentiel rapportée au nombre d'habitants)

La rénovation énergétique du parc de logements touche prioritairement les logements les plus anciens (parc résidentiel d'avant 1970 potentiellement plus énergivore). Un accompagnement à la rénovation énergétique est opéré (Soliha), avec des aides financières (Anah) allant jusqu'à 7 500 € par ménage.

Pour le territoire et ses habitants, l'enjeu est à la fois : économique (réduire les dépenses de chauffage), climatique (réduire les gaz à effet de serre) et lié à la qualité de vie (améliorer le confort de l'habitat).

L'enjeu de réhabilitation thermique de l'habitat est aussi un levier pour les artisans locaux, la structuration des filières de biomatériaux régionaux.

72% des logements sont des maisons individuelles et **28%** des logements collectifs.

2 370 nouveaux logements construits entre 2007 et 2017, dont **51%** de logements individuels peu économes en foncier.

La dynamique des constructions neuves de maisons individuelles reste dans la tendance, et tend à diminuer avec les nouvelles considérations foncières (Zéro artificialisation nette ZAN). Les principales polarités du territoire (Lentilly, L'Arbresle, Saint-Paul-la-Palud, Fleurieux-sur-l'Arbresle et Dommartin) concentrent 70% de la construction neuve de la CCPA.

Attractivité et emploi

La CCPA compte environ 11 300 emplois en 2016 et plus de 18 200 actifs, dont 16 700 actifs occupés (92%).

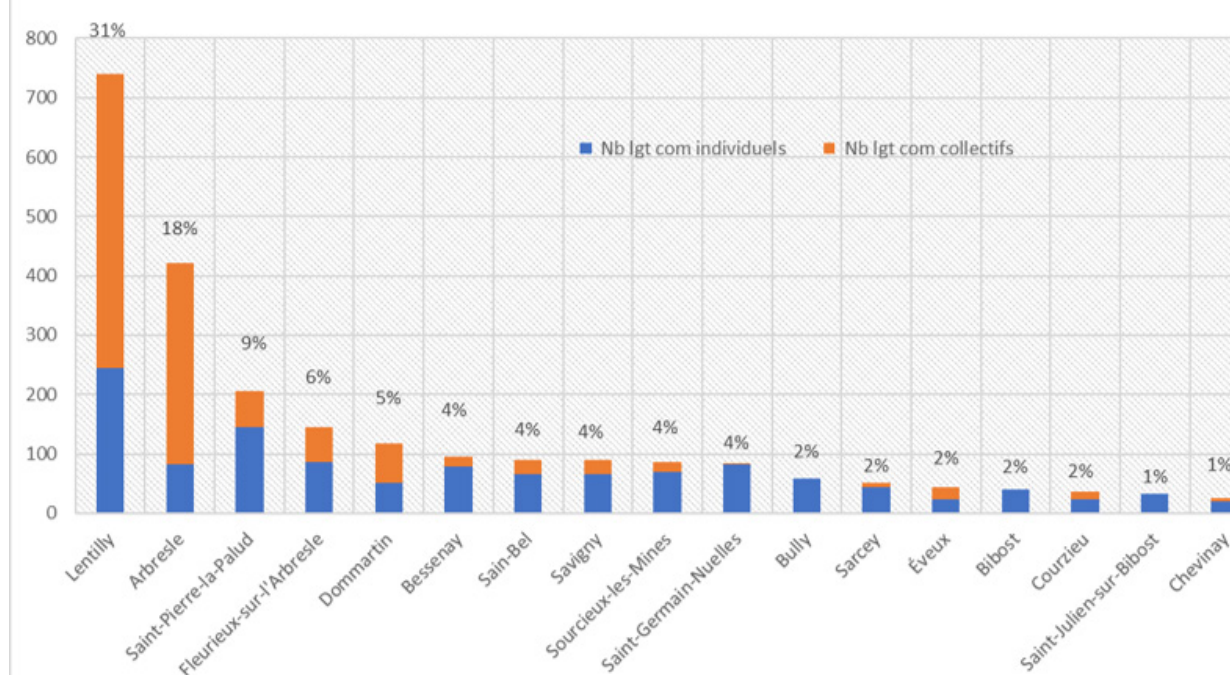
Près d'1 emploi sur 2 est occupé par un habitant de la CCPA (environ 5 500 migrations domicile-travail internes).

800 emplois supplémentaires ont été créés entre 2006 et 2016 (+0,7% par an).

Source : RP Insee

La hausse du nombre d'emplois est principalement portée par les communes de Lentilly (+300), Savigny (+200) et Sain-Bel (+ 200).

La construction neuve de logements entre 2007 et 2017 : part des communes dans la CCPA et nombre de logements construits



Opérer les transitions écologiques du territoire : quels leviers pour l'emploi ?

- Conforter la résilience du territoire en s'appuyant sur ses propres forces économiques et sur son tissu entrepreneurial et associatif local
- Accompagner l'évolution et l'adaptation des systèmes d'exploitation agricole au changement climatique
- Un gisement énergétique à exploiter (photovoltaïque, agrivoltaïsme, méthanisation...)
- Favoriser le développement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, pour des emplois ciblant des publics jeunes et/ou précaires
- Soutenir les projets d'insertion dans le domaine de la transition écologique et de l'accompagnement du vieillissement/santé



Vers une mobilité soutenable

La mobilité soutenable vise un fonctionnement territorial équitable et peu consommateur d'énergie. Les actions concrètes sont la sobriété (ou maîtrise de la demande), l'utilisation de modes de transport peu carbonés (vélo, marche), la décarbonation et l'efficacité énergétique pour les transports routiers et ferrés. La transition vers une mobilité soutenable n'est possible qu'en accompagnant des changements de comportements acceptables (notamment en termes de temps et d'argent).

La mobilité n'est pas toujours choisie ; elle soulève des questions de dépendance énergétique, d'équité sociale et territoriale, de cadre de vie et de santé.

La transition vers une mobilité soutenable ne s'appuie donc pas uniquement sur l'offre de transports, mais également sur l'aménagement du territoire et l'évolution de nos modes de vie (services, commerces, télétravail, habitat, etc.).

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, il faudrait réduire de 97% les émissions liées au transport, par rapport à 2015, soit : moins de kilomètres parcourus, plus de transports en commun, de marche, de vélo et voiture partagée, moins d'avion et de voiture individuelle.

LES CHIFFRES DE LA RÉGION

33%

des émissions régionales viennent du secteur des transports. Il s'agit du premier secteur émetteur de gaz à effet de serre.

Source : ORCAE, 2017

9,4 km

C'est la distance moyenne en 2017 entre le domicile et l'emploi, + 24% par rapport à 1999.

Source : Carré métropolitain, 2015

La région AURA est en **2^e position**, derrière l'Île-de-France, sur son parc de VE-VHR (Véhicules électriques et hybrides rechargeables) avec environ 48 000 véhicules légers, ce qui représente 490 VE/VHR pour 100 000 habitants, soit un nombre légèrement supérieur à la moyenne nationale qui est de 467 véhicules pour 100 000 habitants.

30

bornes électriques pour 100 000 habitants, c'est la moyenne régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes.



Situé dans l'ouest lyonnais, le Pays de l'Arbresle est desservi par des transports urbains et interurbains, et relié aux grands axes entre Lyon et Roanne. Au 1^{er} juillet 2021, la CCPA devient autorité organisatrice de la mobilité et sera désormais compétente sur les modes actifs, les mobilités solidaires et les usages partagés de la voiture. Le réseau ferroviaire (TER et tram-train) constitue, pour la CCPA, une alternative efficace aux modes de déplacement individuels polluants.

L'automobile, un mode de déplacement majoritaire

68% des déplacements internes à la CCPA se font en voiture, 27% à pied et 5% en autre mode (TC, moto, vélo...).

21% des déplacements totaux sont réalisés en lien avec la métropole de Lyon, dont 18% en TC

64% des déplacements intra-communaux sont réalisés en voiture

Source : EDGT Sytral, 2015

Ces indicateurs sont dans les moyennes départementales : les taux de déplacements intra-communaux réalisés en voiture sont de 73% pour la Communauté de communes (CC) de l'Est lyonnais, (CELE) 64% pour la CC des Vallons du Lyonnais (CCVL) et 62% pour la CC du Pays de l'Ozon (CCPO).

Toutefois, une marge d'amélioration existe sur les déplacements de proximité, en s'appuyant sur le développement de la marche et du vélo dans les centres-bourgs.

Autorité organisatrice de la mobilité (AOM)

100% du territoire couvert par une AOM

La CCPA devient autorité organisatrice de la mobilité par transfert de compétence au 1^{er} juillet 2021, et sera désormais compétente sur les trois sujets suivants : les modes actifs, les mobilités solidaires et les usages partagés de la voiture.

Mobilité domicile-travail

Proportion des actifs faisant plus de 30 km par jour pour leurs trajets domicile-travail :

22% des actifs de la CCPA

Part des transports publics dans les déplacements domicile-travail :

10,8%

Source : Terristory, 2016

Pour les déplacements domicile-travail, la part des transports publics est de 10,8% contre 7,5% pour la moyenne départementale du Rhône. Le recours aux transports publics est supérieur aux EPCI voisins : 6,8% pour la CCVL, 8,7% pour la CC Beaujolais Pierres Dorées, et 2,8% pour la CC des Monts du Lyonnais.

Migrations pendulaires :

8 189 trajets journaliers de la CCPA vers la métropole de Lyon

746 trajets journaliers de la CCPA vers la CC Beaujolais Pierres Dorées

Source : Terristory, 2016

La majorité des déplacements domicile-travail se fait vers la métropole de Lyon. Les autres déplacements sont principalement effectués en lien avec l'Ouest rhodanien, Beaujolais Pierres Dorées et les Monts du Lyonnais.

Covoiturage et autostop organisé

0 voie réservée au covoiturage

Source : Région Auvergne-Rhône-Alpes, MOV'ICI, 2021

3 parkings dédiés au covoiturage

Source : Région Auvergne-Rhône-Alpes, MOV'ICI, 2021

Les usages partagés de la voiture sont en plein essor (autopartage, covoiturage) et constituent une solution de mobilité adaptée aux territoires périurbains et ruraux, notamment pour l'accès à l'emploi. La CCPA possède 3 parkings de covoiturage sur les 79 totaux que compte le département du Rhône : l'aire de Brévenne, l'aire de Fleurioux-sur-l'Arbresle, l'aire de Lentilly.

La création de la voie réservée au covoiturage sur la M6 en direction de Lyon incite à covoiturer autant que possible pour se rendre dans la métropole.

Un dispositif d'autostop est organisé au sein de la CCPA : il réserve des espaces dédiés aux auto-stoppeurs afin de leur donner davantage de visibilité et de sécurité.

Desserte TC et pôle multimodal

1 pôle multimodal ferroviaire/TC

Source : CD du Rhône, 2019

3 lignes de bus régulières

Source : Sytral, 2021

La CCPA est plutôt bien connectée aux territoires voisins, notamment à la métropole de Lyon et au Pays de Tarare grâce à son réseau TER et son tram-train.

Les lignes de bus 142 et 116 (cars du Rhône) desservent Lyon Gorge de Loup, tandis que la ligne 241 relie Chevinay à l'Arbresle (gare SNCF), en passant par Saint-Pierre-la-Palud, Sourcieux-les-Mines et Eveux.

Vers une mutation de la motorisation du parc automobile

3%

véhicules propres (hybrides, électriques et gaz)

51,6%

gazole

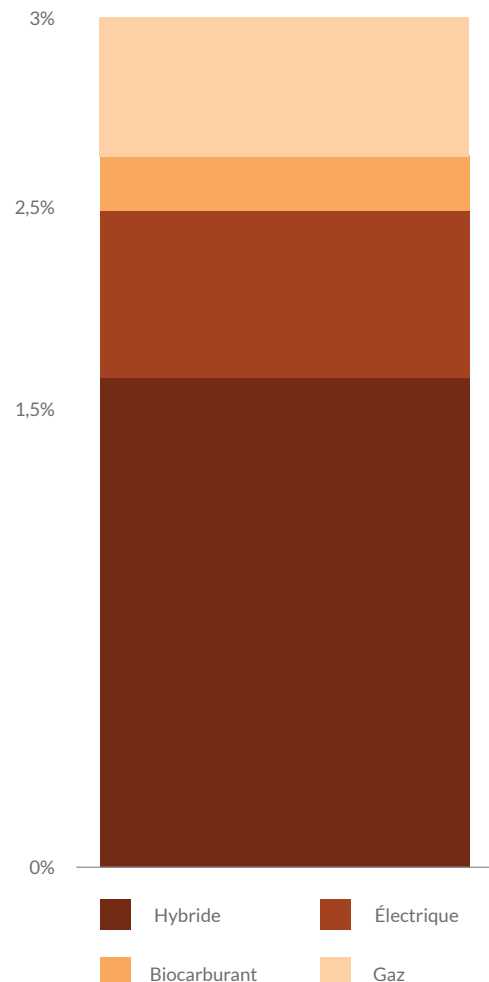
45%

essence

Source : AADData, 2021

La part des véhicules propres de la CCPA suit la même progression générale que ses voisins de l'Ouest lyonnais, elle est même légèrement au-dessus de la moyenne départementale (2,8%). La part importante des déplacements motorisés domicile-travail laisse présager d'un plus fort développement de la mobilité électrique dans les années à venir (voiture rechargée au domicile ou sur l'espace public - et vélo électrique).

Part des véhicules propres



Mobilités actives

128 km

d'itinéraires cyclables dont 65 km VTT
et 63 km en boucles cyclo-randonnée

Source : CD du Rhône, 2019

**80 places sécurisées pour les vélos
dans les gares**

Source : CD du Rhône, 2019

Ces aménagements s'inscrivent dans une démarche de cyclotourisme et de mise en valeur des paysages, portées par l'Office du tourisme du Pays de l'Arbresle.

Le passage d'un usage « loisir » à un usage « quotidien » du vélo est facilité s'il est incité par des politiques d'accompagnement (aides à l'acquisition, ateliers de remise en selle...) et des aménagements continus et sécurisés. Le caractère qualitatif de ces aménagements est un prérequis important pour inciter le changement de pratiques (itinéraires agréables, ombragés et jalonnés), tout comme la connexion avec d'autres modes de transport notamment avec le ferroviaire.

Bornes électriques accessibles

**9 bornes de recharge électrique
ouvertes au public**

Source : IRVE, 2021

Dotée de neuf bornes de recharge électrique publiques, la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle encourage au renouvellement du parc automobile pour des véhicules plus propres.



Vulnérabilité face à la mobilité

**14% des ménages consacrent au moins
20% de leur budget à leur mobilité (achat/
réparation véhicule, carburant, assurance...).**

La situation est hétérogène au sein de la CCPA. Les communes les plus concernées sont : Courzieu (32% des ménages), Sarcey (30%), Chevinay (29%), Eveux (27%), Saint-Julien-sur-Bibost (25%) et Saint-Germain-Nuelles (24%).

A l'inverse, les communes de Lentilly, Dommartin (3%) ainsi que Savigny et Bully (12%) sont faiblement concernées par une vulnérabilité face à la mobilité.

Principaux enjeux de mobilité

- Encourager le recours à une offre de mobilité alternative à la voiture qui répond aux besoins de tous les ménages, notamment ceux en situation de vulnérabilité (transport à la demande)
- Poursuivre les efforts d'intermodalité et les connexions modes doux (articulation modes actifs/ TC/ferroviaire)
- Repenser l'espace public pour créer un urbanisme « à hauteur d'être humain » et réduire la dépendance à la voiture dans les centres-villes, améliorer les liaisons inter-quartiers en modes actifs (enjeu de santé, qualité de vie, ...)
- Accompagner l'électrification du parc automobile
- Développer des usages partagés de la voirie pour améliorer l'accessibilité des actifs aux pôles d'emplois et développer des services de mobilité intégrés (logique « Maas »)
- Améliorer l'adéquation entre le profil des actifs et l'offre d'emploi du territoire (filiales, schéma d'accueil, foncier économique...), afin de réduire la déconnexion habitat/emploi



Vers une société bas carbone

Un territoire bas carbone (ou transition énergétique) désigne une modification profonde de notre modèle de production (énergies fossiles importées : uranium, pétrole, gaz... ; système centralisé) et de consommation de l'énergie, en le réorientant vers un système sobre et faiblement émetteur de Gaz à effet de serre (GES).

Pour cela, deux leviers complémentaires sont décisifs : une baisse significative des consommations énergétiques (pour alimenter les besoins de chaleur et froid, en électricité et gaz) et une évolution du mix énergétique faisant la part belle aux énergies renouvelables (solaire, bois énergie, géothermie, aérothermie, méthanisation, éolien, hydroélectricité, valorisation déchets...).

LES CHIFFRES DE LA RÉGION

61%

des émissions de GES sont dues aux énergies fossiles et 32% des GES sont émis par les transports.

80%

du carbone sont stockés par les forêts et les prairies permanentes. Le stock de carbone sur le territoire régional est estimé à 1 592 MteqCO₂ (en 2018).

214 TWh

la consommation d'énergie finale en 2018, soit une baisse de 7% en comparaison de 2005.

45,5%

de la consommation d'énergie finale concernent les bâtiments.

62%

La région Auvergne-Rhône-Alpes produit de l'énergie qu'elle consomme (part de la production d'énergie dans la consommation d'énergie finale).

21%

la part de la production d'énergie renouvelable (EnR) dans la consommation d'énergie finale.

Une production d'énergie renouvelable dominée par l'hydroélectricité :

87%

de la production EnR électrique.

Et le bois énergie :

70%

de la production EnR thermique.

Source : ORCAE, 2021

Pour favoriser la transition énergétique du territoire, la CCPA et trois autres intercommunalités ont fait le choix de déléguer cette compétence au Syndicat de l'Ouest lyonnais, déjà porteur de projets similaires : le 1^{er} PCET de 2012, la démarche TEPOS, TEPCV...

Les enjeux résident dans la synergie avec les autres politiques territoriales (lien avec les Programmes locaux de l'habitat (PLH), Plan locaux d'urbanisme (PLU), Schémas de cohérence territoriale (Scot), etc.) ; la mise en œuvre d'actions opérationnelles permettant de réaliser la transition énergétique ; et le suivi de ces actions et de l'avancée de la transition énergétique sur le territoire. Dans ce contexte, a été créée la ALTE 69 qui propose aux EPCI un appui technique.

Émission de gaz à effet de serre

196 Kg teqCO²
(tonnes équivalent CO²)

5,1 t/hab.
(contre 8,4t/hab. pour le Rhône)

En 2018, les valeurs de la CCPA sont inférieures aux moyennes départementales, marquées cependant par le poids des transports (51% - en hausse) et le chauffage (76% des émissions du résidentiel, en baisse cependant). Les émissions de GES ici calculées n'intègrent pas les émissions indirectes liées aux importations de biens et services (empreinte carbone des biens consommés par exemple).

Part de chaque secteur dans les émissions totales de gaz à effet de serre

51% transports routiers

18% résidentiel

14% agriculture

15% tertiaire

Source : ORCAE, 2018 (données diffusées en 2021)



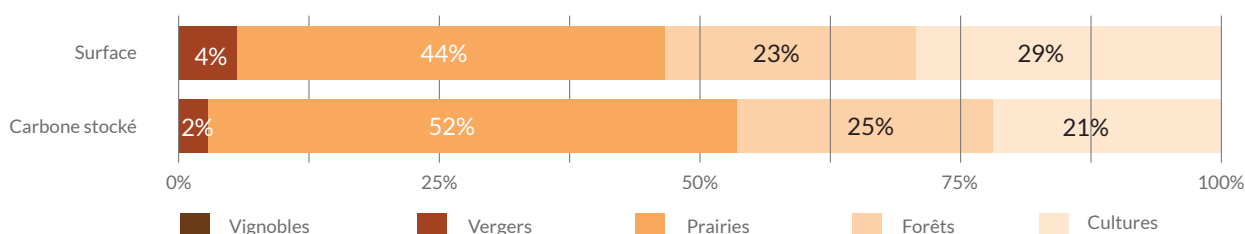
Protection des sols agricoles et naturels (séquestration du carbone émis)

165 Km² soit 4 219 kteqCO² de carbone captés par an

La préservation des activités agricoles et la protection des espaces naturels participent activement de la « compensation » carbone du territoire.

Stock de carbone par type de surface

Source : ORCAE, 2018



Consommation énergétique du territoire (à climat normal)

1001 GW/h

Lentilly et l'Arbresle sont les principaux pôles de la consommation énergétique

26 MW/hab.

(contre 35 MW/hab. dans le reste du Rhône)

Source : ORCAE, 2018

En 2018, dernières sources disponibles, les consommations énergétiques n'ont pas baissé par rapport à 2017 (à climat normal, c'est-à-dire en données corrigées excluant les variations thermiques). Elles ont augmenté de 17% ces cinq dernières années, et de 26% depuis 1990. Malgré une croissance démographique et donc une hausse potentielle de la demande, le territoire doit progressivement réduire ses consommations énergétiques. La mobilité au quotidien et le logement sont les deux gisements principaux d'économie d'énergie.

Facture énergétique par habitant pour le logement

951 € par an/hab.

en 2017, en moyenne sur la CCPA

1 100 € par an/hab.

en moyenne à Saint-Julien-sur-Bibost

1 058 € par an/hab.

en moyenne à Dommartin

Source : Terristory, 2021

Avec la surface de plancher, l'isolation de la maison et les déplacements quotidiens, la facture énergétique des ménages augmente.

La facture énergétique est issue d'un calcul effectué par AURA-EE sur la base des données de consommation d'énergie finale du secteur résidentiel de l'ORCAE 2018 et des prix par type d'énergie disponibles sur la base de données nationales Pégase et des hypothèses de calcul de l'outil FacETe.

Répartition des étiquettes énergétiques du parc de logement

30% des consommations énergétiques du territoire proviennent du parc de logement.

40% des maisons classées en classe D (contre 36% dans le département du Rhône).

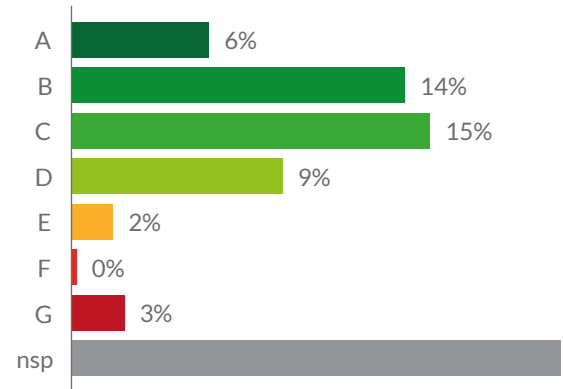
Source : ORCAE 2018

Un parc de logements qui reste très consommateur d'énergie mais qui est finalement relativement récent (premières réglementations thermiques en France datent de 1975).

Les étiquettes énergétiques (source contestée pour sa fiabilité) du parc sont majoritairement en classes A, B et C, parfaitement dans les mêmes répartitions que dans le reste du département du Rhône. Encore 40% des maisons sont classées en D, 15% des appartements classés en E (et 21% des maisons), un peu en dessous de la moyenne rhodanienne cependant.

Indicateur du Rhône

Source : MIN perval 2019 + RPLS 2020



PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (SUR LES VENTES DE 2019)

ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Appartement

Maison

Appartement

Maison

A	1%	2%	3%	11%
B	28%	4%	16%	20%
C	21%	23%	50%	24%
D	30%	40%	23%	21%
E	15%	21%	5%	16%
F	5%	9%	2%	3%
G	0%	2%	0%	6%

Développement des énergies renouvelables

De par son vallonement, le territoire a un faible potentiel éolien. En revanche, l'Observatoire régional climat air énergie (ORCAE) estime qu'il y a un potentiel de production énergétique par les déchets méthanisables (équivalent à 12 929 MW/an principalement des déjections d'élevage).

4 469 ha de gisement brut en bois (à Courzieu notamment)

Source : ORCAE 2018

Dans le cadre de l'évaluation des potentiels d'énergies renouvelables, les surfaces de forêts exploitables ont été caractérisées pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

A noter que la méthode ne prend pas en compte l'existant : les forêts déjà exploitées sont comptées dans les forêts exploitables.

7,1% c'est la part des EnR dans le total de l'énergie consommée par le territoire. Elle provient essentiellement de la valorisation thermique de la biomasse (bois), un peu de solaire (photovoltaïque) et des Pompes à chaleur (PAC).

Source : ORCAE 2018

Le développement des pompes à chaleur et des chauffages au bois granulé représenterait 70 000 MWh d'énergie produite. Les panneaux solaires thermiques (sur les maisons individuelles pour l'eau chaude sanitaire) représentent une solution de production de chaleur renouvelable et les panneaux photovoltaïques (non concurrents de l'usage agricole des sols) sont un gisement énergétique local intéressant mais qui peine à se développer (2 286 MWh soit 2,29 GWh en 2019 ce qui est très faible bien qu'en augmentation).



Artisans certifiés RGE

173 artisans et entreprises certifiés

Le territoire possède les compétences professionnelles pour la transition énergétique. A l'échelle du département du Rhône, on compte plus de 2 500 artisans et entreprises certifiés RGE.

Territoire 0 fioul

Le territoire comptait encore 2 105 chaudières au fioul en 2017 soit 19% des maisons et 4% des appartements (25 377 dans le Rhône).

Source : estimation Insee RP, 2017

Les consommations énergétiques pourront être réduites par l'isolation et l'accompagnement des propriétaires dans la modernisation de leur système de chauffage, en visant l'éradication des vieilles cuves fioul. Notons cependant que cinq communes ne sont pas desservies par le gaz (Courzieu, Bibost...) et qu'il n'existe pas de réseau de chaleur bois.

Principaux enjeux énergétiques

- Assurer une réponse adéquate aux besoins actuels et futurs des habitants du territoire qui intègrent les enjeux de transitions ; en termes d'équipements, de logements, de mobilité...
- Adapter la trajectoire résidentielle au regard de la demande de logements, des besoins des ménages (vieillesse, évolution de la taille des ménages), et des évolutions réglementaires (sobriété foncière, normes énergétiques et thermiques...)
- Accompagner la rénovation énergétique du parc existant
- Développer le tissu économique local pour offrir des emplois sur place, et réduire le besoin de mobilité longue distance/encourager le télétravail et le coworking



Vers une alimentation résiliente

Le système alimentaire désigne l'ensemble des étapes qui permettent d'alimenter la population, de la production agricole à la valorisation des déchets, transports compris. La résilience de ce système fait référence à sa capacité, tout au long de la chaîne, à fournir une nourriture suffisante, diversifiée et de qualité à toute la population, malgré des perturbations plus ou moins prévisibles : changement climatique, destruction de la biosphère, dépendance aux énergies fossiles, artificialisation et dégradation des sols agricoles...

Un système agricole résilient et durable est un système qui :

- contribue au système alimentaire local,
- favorise la diversité spécifique et génétique dans l'espace et dans le temps (variétés, populations, races),
- promeut les services écologiques (pollinisation, lutte biologique, stockage de carbone, régulation climatique),
- minimise l'usage des ressources sensibles (engrais, pesticides de synthèse, carburants, irrigation),
- préserve les ressources naturelles (eau, sol, air, biodiversité).

LES CHIFFRES DE LA RÉGION

160 000

actifs agricoles permanents et 62 500 exploitations pour une surface agricole moyenne par exploitation de 52 ha (contre 61 ha en moyenne en France).

3,1 millions d'ha

de Surface agricole utile (SAU), soit la 4^e région agricole de France en surface.

28%

d'exploitations agricoles engagées dans un sigle ou une démarche de qualité (hors bio) : plus de **102** produits sont sous indication d'origine géographique.

206 000 ha

de surface bio ou cours de conversion. Ce qui fait de la région, la 2^e en surface pour l'agriculture biologique.

7,8 millions

d'habitants dans un bassin de consommation dont ont su profiter les agriculteurs commercialisant en circuit court, soit plus de 22,5% des exploitations.

Source : Chambre d'agriculture AURA, 2017

Le Pays de l'Arbresle dispose d'une production agricole dynamique et diversifiée : élevages, polycultures, maraichages... L'agriculture occupe 62% de l'espace. C'est aussi un territoire aux formes d'urbanisation résidentielle et d'activités qui concurrencent fortement les usages agricoles périurbains et accroît la pression foncière.

Afin de maintenir cette dynamique agricole, garante des paysages et d'une économie locale, une stratégie de soutien est portée par les élus de la CCPA.

Part de la surface agricole

62% du territoire

8 603 ha de surface agricole utile

Source : RGA, 2010

La surface agricole utile est en baisse passant de 11 048 ha en 1988 à 8 603 ha en 2010, soit une perte nette de 2 445 ha en vingt ans.

La baisse des surfaces agricoles a suivi la même dynamique que la dynamique nationale, et tend à ralentir ces dernières années.

Artificialisation des sols

317,9 ha consommés entre 2009 et 2018 soit 1,7% du territoire

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols, 2019

La dynamique d'artificialisation des sols de la CCPA s'inscrit dans un contexte d'attractivité et de pression foncière propre aux territoires périurbains (1,7% CC des Vallons du Lyonnais, 2,1% CC de la Vallée du Garon, 2% CC de l'Est lyonnais).

La moyenne départementale est de 0,8% d'hectare artificialisé entre 2009 et 2018, soit 2 302 hectares au total.

Projet alimentaire territorial (PAT)

1 Projet alimentaire territorial

L'existence d'un projet alimentaire territorial renseigne d'une démarche proactive et collective en faveur de l'alimentation qui vise notamment à relocaliser l'agriculture dans les territoires.

Agriculture biologique

36 exploitations engagées dans l'agriculture biologique

Source : Agence Bio, 2019

À l'échelle du département du Rhône, seulement 9% des surfaces agricoles sont labélisées *Agriculture biologique*, soit 520 exploitations au total. Les communautés de communes voisines sont elles aussi engagées dans une dynamique locale d'adaptation des modes de production agricole : CC Monts du Lyonnais (83), CC Beaujolais Pierres Dorées (53), CC Vallons du Lyonnais (28)...

Démarche qualité & circuit court

118 exploitations en vente directe

2 points de vente collectifs

8 marchés de producteurs

1 AMAP inscrite au réseau « Avenir Bio »

Source : Chambre d'agriculture du Rhône, Office du tourisme du Pays de l'Arbresle, 2021

Nombre d'exploitations


344 exploitations agricoles recensées

Source : RGA, 2010

Le nombre d'exploitations ne dépasse plus les 500 (558 en 2000 et 755 en 1988), mais le territoire bénéficie encore d'atouts solides à pérenniser : projet alimentaire territorial, coopératives, circuits courts, recherche de qualité, spécialisations...

Principaux enjeux agricoles

- Préserver les terres cultivables et le maintien de l'activité agricole
- Accompagner les transmissions d'exploitations et le renouvellement des générations
- Adapter des modes de production au changement climatique et à la préservation des milieux : préservation de la ressource en eau, biodiversité, recherche d'une haute valeur agronomique, etc.
- Développer les énergies renouvelables
- Valoriser les productions locales, en lien avec le bassin de consommation que représente la métropole de Lyon
- Sensibiliser et accompagner l'évolution des mentalités et usages : ressources alimentaires locales, préservation des paysages, accès à une eau potable...
- Accompagner l'ouverture des espaces agricoles à des usages de loisirs : communication sur le respect des sentiers balisés, pas de cueillette...



Vers une prise en compte des cycles de l'eau et du vivant

La restauration du vivant propose de remettre en symbiose les territoires avec la puissance de ses écosystèmes. Des espaces naturels et agricoles vivants sont un atout indispensable à la résilience de notre territoire de vie, renforçant sa capacité à se reconstituer après avoir subi des perturbations. Les pressions sur la vie aquatique et terrestre sont nombreuses : changement climatique, artificialisation des sols, pollutions de l'air, des eaux et des sols, consommation des ressources non renouvelables, et dégradent fortement nos cadres de vie, notre santé et fragilisent même nos économies très importatrices.

Pour retrouver un certain équilibre avec la nature qui nous entoure, il faut la protéger plus volontairement. Il est essentiel d'en restaurer les capacités, la diversité des paysages, des cultures, des espèces et des gènes. La pandémie de 2019 nous a rappelé l'interdépendance forte entre l'état écologique des milieux, l'état de santé des animaux et la santé humaine.

Il s'agit de redonner des bases solides pour trouver des moyens de productions locales (alimentation, biomatériaux, capteurs naturels de polluants, etc.) qui n'épuisent pas les ressources, mais font vivre des hommes dans leur environnement.

La résilience de ce système vivant lie durablement les enjeux de qualité de l'air et de qualité de l'eau, de diversité de la biodiversité, de sols fertiles...

LES CHIFFRES DE LA RÉGION

362

corridors écologiques d'importance régionale

51%

du territoire régional concernés par des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff)

581

sites gérés par les conservatoires d'espaces naturels

58

Espaces naturels sensibles (ENS) dans le département du Rhône. En Auvergne-Rhône-Alpes, les ENS couvrent 3,8% de la surface de la région.

Protection des milieux et de la biodiversité

Véritables atouts pour l'attractivité du territoire et les activités agricoles, les milieux naturels s'inscrivent dans des enjeux de protection et de mise en valeur : le patrimoine naturel et culturel sont tous deux des piliers d'une politique de développement durable locale. L'artificialisation des sols, tout comme la dégradation des cours d'eau, témoigne de dynamiques à l'œuvre qui mettent sous pression les ressources naturelles de la CC du Pays de l'Arbresle.

Espaces naturels sensibles

Les Espaces naturels sensibles (ENS) résultent de la politique départementale de protection, de gestion et d'ouverture au public d'espaces naturels. Ils constituent un outil de protection soit par acquisition foncière, soit à travers la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics.

2 sites gérés au titre de la politique des espaces naturels sensibles du Rhône : le site des Crêts Boisés, et les Carrières de Glay

Ces deux ENS représentent 20% des espaces naturels de la CCPA.

Part du territoire couvert par un « réservoir de biodiversité »

12% du territoire est couvert par un réservoir de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité ou « cœur de nature » ont un grand rôle à jouer dans l'accueil et la préservation de la biodiversité, qu'elle soit de nature remarquable ou ordinaire.

Ils sont composés des zonages suivants : Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), réserves naturelles régionales, Znieff type 1 et 2, Natura 200, réserves de biosphère...).

Source : Sraddet Auvergne-Rhône-Alpes, 2019

La reconnaissance, au titre de Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2, concerne plus de 23% du total des espaces protégés au sein de la CCPA.

74% du territoire est couvert par un espace perméable, relais surfaciques de la trame verte et bleue

Source : Sraddet Auvergne-Rhône-Alpes, 2019

Situés en dehors des réservoirs de biodiversité, ces espaces perméables de nature ordinaire sont essentiels pour assurer la cohérence et la continuité de la trame verte et bleue. Ces corridors « diffus » sont à surveiller de près, pour le rôle qu'ils jouent dans le déplacement des espèces, en complément des corridors écologiques.

Part des espaces naturels

83% d'espaces naturels et agricoles sur le territoire

2,4 km de linéaire de boisement

Source : Spot, 2015

Obstacles aux continuités écologiques

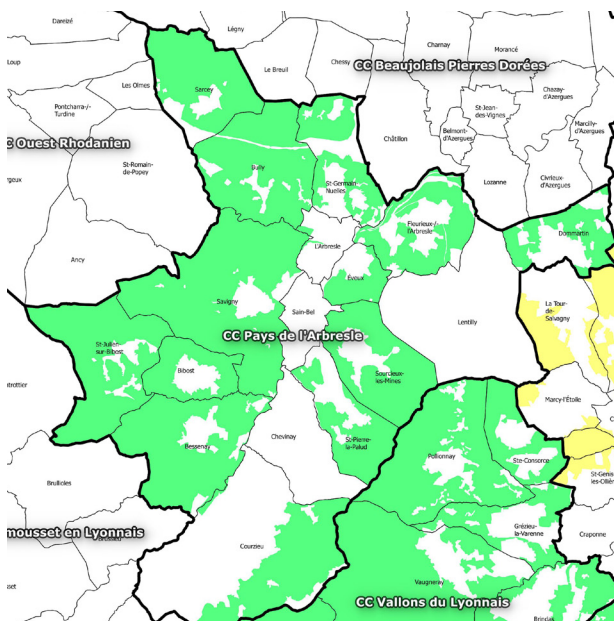
103 obstacles ponctuels à l'écoulement des cours d'eau (barrages et piles de ponts)

Source : SRCE Rhône-Alpes, 2013

9 obstacles ponctuels à la continuité écologique

Source : SRCE Rhone-Alpes, 2013

Les continuités écologiques garantissent aux espèces la libre circulation et l'accès aux zones nécessaires à leur reproduction, alimentation ou abri, indispensables pour leur survie. Les obstacles aux continuités écologiques perturbent le fonctionnement des habitats et des espèces et fragilisent considérablement l'ensemble de la biodiversité.



Carte des PENAP, Département du Rhône, 2014



Vers une gestion durable de la ressource en eau

Du fait de son réseau hydrographique abondant, constitutif du bassin versant Brévenne-Turdine, la CC du Pays de l'Arbresle est particulièrement concernée par la qualité et la préservation de ses cours d'eau.

Le bassin versant Brévenne-Turdine compte environ 160 km de cours d'eau. Comme beaucoup de bassins périurbains, il est marqué par de nombreux dysfonctionnements dus aux activités humaines : crues violentes et inondations, dégradation de la qualité de l'eau, érosion accrue du lit et des berges mais également des épisodes de sévères étiages.

Pour l'équilibre des milieux et le maintien à long terme de l'activité agricole, une attention particulière est à porter sur la ressource en eau : la renaturation des cours d'eau, la consommation raisonnée, l'infiltration des eaux de pluie... sont autant de pistes d'actions pour faire face aux changements climatiques et préserver la ressource.

Etat des cours d'eau

85 km

de cumul de cours d'eau

Source : Gest'Eau, 2021

52%

en classe 1, avec des mesures pour prévenir la dégradation du cours d'eau

Source : Gest'Eau, 2021

Pour les eaux de surface, l'enjeu est à la qualité autant qu'à la quantité ; la baisse des débits dans le temps interroge la capacité du territoire à faire face aux changements climatiques.

Retenues collinaires

400

retenues collinaires inventoriées sur tout le bassin versant Brévenne-Turdine

Source : SYRIBT, 2021

Les retenues collinaires du bassin versant Brévenne-Turdine interceptent 25% du bassin versant soit 1,87 million de m³ d'eau. 84 d'entre elles sont situées en travers d'un cours d'eau et ne laissent pas transiter d'eau à l'aval pendant certaines périodes de l'année, asséchant ainsi certains cours d'eau.

Employées pendant les périodes de sécheresse, les retenues collinaires se destinent majoritairement à l'irrigation et à l'élevage.

Planification et gestion durable des cours d'eau

1

gestion en syndicat mixte, le SYRIBT depuis 2006

Le Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (SYRIBT) est en charge de la gestion et des aménagements des cours d'eau du bassin versant Brévenne-Turdine. Il regroupe quatre Communautés de communes (CC du Pays de l'Arbresle, Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien, CC des Monts du Lyonnais, CC Beaujolais Pierres Dorées).

Le SYRIBT a en charge le Contrat de rivière (ayant pour objectif la gestion, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques), les Contrats de milieux, le Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) (ayant pour objectif la prévention et la gestion des inondations).

Le Syndicat mixte d'aménagement de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) est compétent sur une partie de la CC du Pays de l'Arbresle.

Protection des points de captage

1

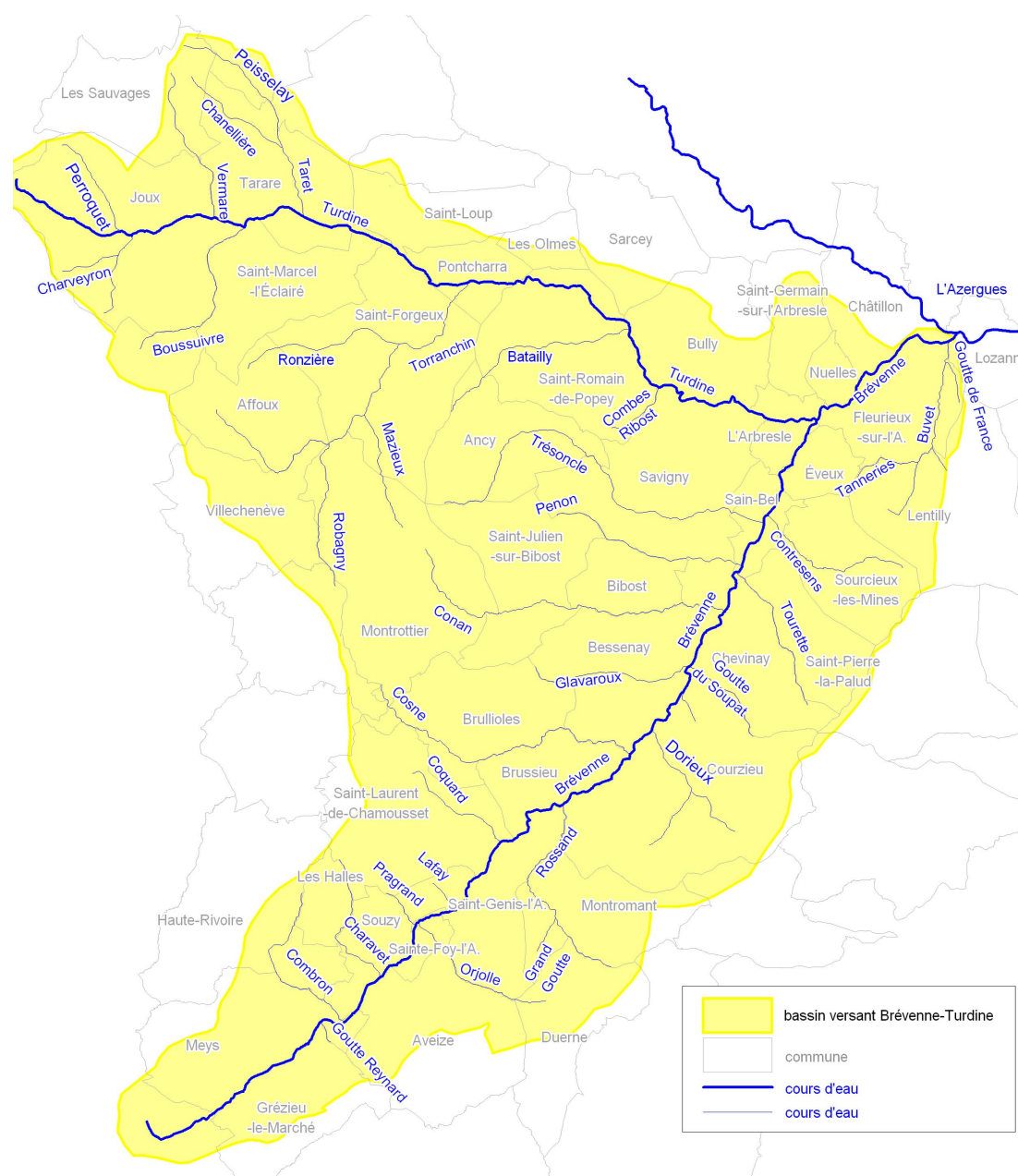
point de captage prioritaire

Source : SDAGE Bassin Rhône Méditerranée, 2014

1

point de prélèvement pour l'Alimentation en eau potable (AEP) avec présence de pesticides

Source : SANDRE, 2019



Réseau hydrographique et communes du bassin versant Brèvenne-Turdine, SYRIBT, 2007

Principaux enjeux écologiques pour la protection des milieux

- Mieux connaître et maîtriser la consommation foncière pour protéger les ressources naturelles de la CCPA ; condition première de l'attractivité future du territoire, mais aussi de sa résilience face aux enjeux de transitions écologique et climatique
- Favoriser le déplacement des espèces et réduire la fragmentation des habitats, y compris pour les milieux aquatiques
- Préservier et promouvoir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle du territoire
- Viser la sobriété et la préservation de la qualité de la ressource en eau
- Valoriser et accompagner la transition agricole
- Améliorer la cohérence entre la planification de l'eau et du territoire, adapter une vision prospective collective, renforcer les outils de suivi et de protection de la ressource en eau



Vers un cadre de vie favorable à la santé

Les préoccupations environnementales en santé publique s'accroissent ces dernières années face à l'importante progression des maladies dites chroniques, majoritaires aujourd'hui dans les causes de mortalité (cancers, maladies cardiovasculaires, diabète, maladies dégénératives...). Ces maladies sont la conséquence d'un ensemble complexe de facteurs, d'expositions et d'interactions regroupés sous le terme de « santé environnementale », dépassant l'approche traditionnelle de la médecine.

La santé n'est pas seulement déterminée par le patrimoine génétique et la qualité de l'offre de soins : les facteurs environnementaux (milieux, pollutions, climats...) et les conditions socio-économiques (alimentation, lieu de vie, éducation...) déterminent à hauteur de 80% la santé d'un individu. Les intercommunalités, en agissant sur la qualité du cadre de vie et la cohésion sociale, deviennent des acteurs incontournables d'une transition qui prend en compte la prévention et l'aménagement d'un territoire favorable à la santé des personnes.

LES CHIFFRES DE LA RÉGION

28% des décès dans la région AURA sont dus à des cancers et **26%** à des maladies cardiovasculaires.
Source : ARS, ORS, 2016

1,4 million de personnes a été exposé à des taux trop importants de particules fines (PM 2,5) en 2018, dans le département du Rhône.
Source : laboratoire ATMO

Environ la **moitié des décès**, avant l'âge de 65 ans, pourrait être évitée.
Source : ARS, ORS, diagnostic PRSE, 2016

30 jours concernés par une vigilance pollution en Auvergne-Rhône-Alpes, en 2018 toutes zones confondues (principalement dus à l'ozone).
Source : ORCAE, 2018

50% de surmortalité en Région AURA lors de la canicule de 2003.

22% d'augmentation prévue du nombre de cancers de la peau (cutanées non-mélanocytaires) sur les sujets de + de 65 ans, et de 50% chez les + de 80 ans.

La CC du Pays de l'Arbresle bénéficie de nombreux atouts pour son cadre de vie : prégnance des espaces naturels, production agricole de proximité et de qualité, logement individuel recherché... La pérennisation de ces aménités constitue un réel enjeu de santé et d'attractivité pour le territoire. Le territoire est cependant marqué par un mode de déplacement automobile majoritaire générant des pollutions qui interrogent quant aux défis d'amélioration de la qualité de l'air, des mobilités actives et de l'activité sportive. L'amélioration des mobilités actives est un facteur protecteur des maladies cardio-vasculaires et du diabète.

La qualité de l'air

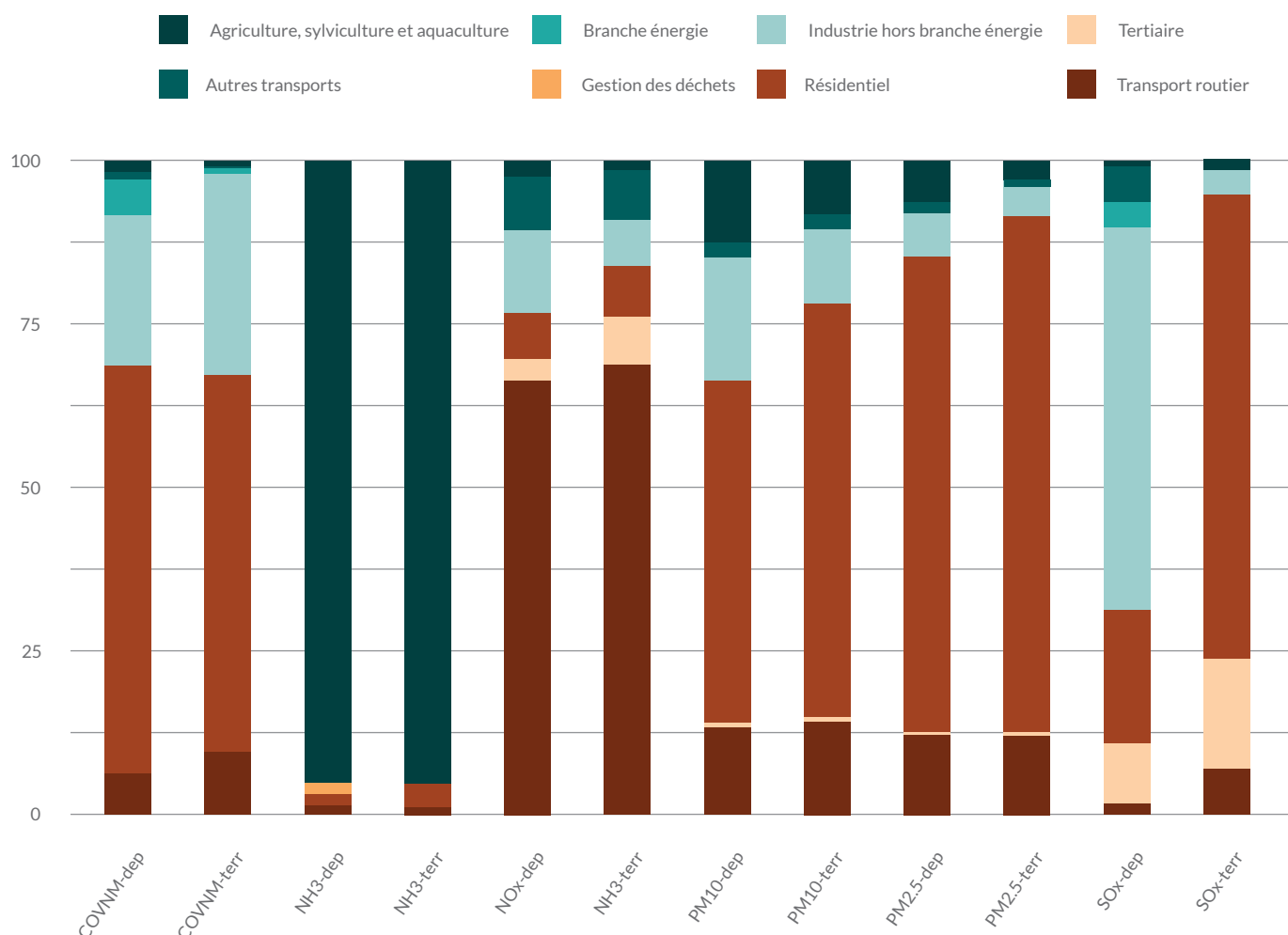
Le territoire est en dessous des valeurs recommandées par l'OMS (sauf pour l'Ozone à certaines périodes).

Les principales sources d'émissions des polluants atmosphériques sont : l'habitat et son chauffage qui produisent des poussières, l'agriculture qui émet des pollutions atmosphériques par traitements chimiques. Le transport routier impacte, lui, la qualité de l'air des secteurs de plus forts trafics.

Bilan des émissions de polluants atmosphériques

Contribution des secteurs d'activités dans les émissions des polluants (en tonnes) sur le territoire en 2018

Source : ORCAE 2018



L'ozone, polluant estival, est formé par une réaction initiée par le rayonnement solaire UV. Ainsi, un accroissement de l'ensoleillement et de la chaleur pourrait augmenter le niveau moyen d'ozone et avoir une incidence sur la survenue des épisodes de pollution à l'ozone.

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), de particules de monoxyde de carbone (CO) et de Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).

Les épisodes de pollution aux particules (en lien avec le chauffage individuel au bois peu performant) pourraient s'intensifier. À contrario, les températures plus douces pourraient conduire à une moindre utilisation des installations de chauffage et ainsi à une réduction des épisodes de pollution.

*COVNM : composés organiques volatils non méthaniques

**NOx : composés chimiques contenant azote et oxygène (oxyde d'azote).

Un environnement sonore de qualité

96,8%

de la population est soumise à un niveau de bruit inférieur ou égale à 60 dB(A)

2,43%

de la population sont exposés à des niveaux de coexposition air-bruit niveau 5 + 6 (6 étant le niveau maximal)

Source : Balises ORS AuRA

Soit 895 personnes exposées à des niveaux de pollution de l'air et de pollution sonore importants, souvent liés à une proximité d'axes de transport. Les transports représentent près de 80% du bruit émis en France (OMS).

Prise en charge du public vulnérable

70 Etablissements recevant des populations vulnérables (ERPv)

Source : Cerema 2020

Une attention particulière est à porter sur les ERPv, tant sur leur accessibilité que sur la qualité des établissements et du cadre environnant.

Qualité du sol

2 sites pollués (ou potentiellement) appelant une action des pouvoirs publics (BASOL)

Sources : ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), BRGM (base BASIAS), 2018

Population âgée

18%

de personnes de 65 ans et plus

Source : Balises ORS AuRA

Allergie

10,7%

de la population potentiellement allergique à l'ambrosie

Sources : Atmo AuRA 2019, Balises ORS AuRA

C'est le pourcentage de population exposée à un risque allergique à l'ambrosie supérieur à 3, plus de 40 jours dans l'année, qui touche 10,8% de la population régionale. Les risques allergiques d'origine pollinique sont une pathologie à surveiller, avec une augmentation attendue des pollens en lien avec le réchauffement climatique. L'asthme et les allergies nécessitent, comme l'ensemble des maladies dites chroniques, une prise en charge conséquente sur plusieurs années.

Maladies cardio-vasculaires

189

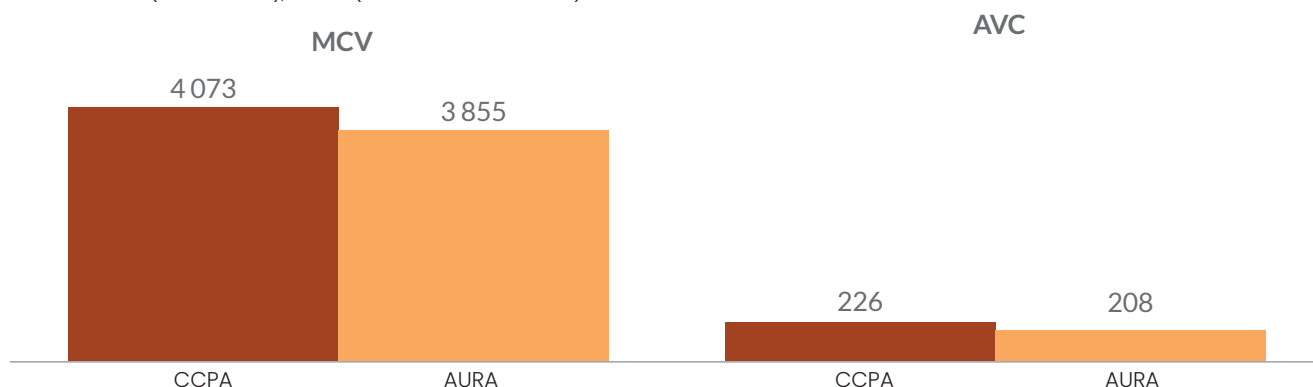
pour 100 000 habitants, taux standardisés annuels de mortalité par maladies cardio-vasculaires

Sources : Inserm CépiDc, Insee 2014, Balises

Les maladies cardiovasculaires sont les premières pathologies motivant une prise en charge en Affection de longue durée (ALD) en Auvergne-Rhône-Alpes, devant les cancers et le diabète (respectivement 2^e et 3^e place).

Taux standardisés annuels de patients hospitalisés pour maladies cardio-vasculaires (MCV) et Accident vasculaires-cérébraux (AVC)/Taux pour 100 00 habitants

Source : ATIH (PMSI - 2019), Insee (Recensement - 2017)



Principaux enjeux de santé-environnement

- Apporter une vigilance renforcée sur le vieillissement de la population (adaptation des besoins de mobilités, de services, de l'espace public, de logements...)
- Inciter à l'activité physique en créant les conditions favorables et sécurisées sur l'espace public
- Favoriser l'accès à des espaces de loisirs en plein air (pour l'activité physique et la santé mentale)

- Intégrer la lutte contre l'ambrosie et les plantes allergisantes à la gestion des milieux naturels et projets de végétalisation
- Soutenir les projets d'insertion dans le domaine de l'accompagnement du vieillissement et de la santé
- Sensibiliser à la qualité de l'air extérieure et intérieure en incitant notamment le remplacement du chauffage individuel au bois dans le résidentiel (cheminées à foyer ouvert)



Composé de la mise en page : Agence d'urbanisme de laire métropolitaine lyonnaise
© 2021 tous droits réservés. P. RUCHI / M. P. / O. J. F. / ROUSSEAU T. - Agence d'urbanisme de Lyon



Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme

Directeur de publication : **Damien Caudron**
Réfèrent : **Manon Mommeja** - m.mommeja@urbalyon.org
Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme